



Direction de la Banque des territoires
Pôle Formation Métier

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Formations sur la gestion des prêts sur fonds d'épargne :
Préparation à l'entretien client OLS**

AFFAIRE N° 2024521110

**Règlement de Consultation
(R.C.)**

Date et heure limites de réception des offres
25 NOVEMBRE 2024 à 11H30

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

concernant les achats inférieurs à 90 000 € HT

Objet : Consultation – Formations sur la gestion des prêts sur fonds d'épargne : Préparation à l'entretien client OLS

L'objectif de cette consultation est d'accompagner et former les collaborateurs, principalement les nouveaux arrivants sur l'activité prêteur : Préparation à l'entretien client OLS.

Vous trouverez en pièces jointes le cahier des clauses administratives particulières valant acte d'engagement, le cahier des clauses techniques particulières décrivant la prestation attendue et son annexe, ainsi que l'annexe 1 RGPD, l'annexe 2 RSSIPS, l'annexe 3 grille tarifaire, l'annexe 4 l'attestation sur l'honneur absence de conflit d'intérêt, les annexe 5 A et 5B plaquettes CDC portail SY ainsi que le DC4 déclaration de sous-traitance, le cas échéant.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché est conclu **sans montant minimum et avec le montant HT maximum de 27 750 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (reconductions comprises).**

A titre indicatif, le **montant estimé sur la durée totale de l'accord-cadre est de 18 500 € HT (reconductions comprises).**

Si vous souhaitez répondre à cette consultation, votre offre devra nous parvenir via la plateforme de dématérialisation et contenir impérativement les éléments suivants :

Libellés	Signature
<p>L'annexe financière à renseigner dans son intégralité. Elle est composée de 2 onglets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le bordereau des prix unitaires (BPU) : à renseigner dans son intégralité • le détail quantitatif estimatif (DQE) : à renseigner dans son intégralité (non contractuel mais servant à l'analyse des offres) 	Non
<p>Le mémoire technique comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme détaillé de la formation (thématiques et résumé de l'apport théorique envisagé, timing, objectifs pédagogiques, contenu, techniques d'animation, outils pédagogiques, exercices envisagés ...), une proposition de planning de construction de chacune des parties ; ➤ Le déroulé de l'action de formation et les méthodes pédagogiques devront être précisés (exemples de supports, outils, questionnaires d'évaluation, rapport d'évaluation annuel...); ➤ L'expérience et la compétence des animateurs pressentis intervenant dans la conception de la formation et dans l'animation ainsi que l'équipe dédiée (joindre des cv anonymes) ; ➤ La pertinence du suivi administratif et de l'organisation administrative proposés (interlocuteur dédié, suivi du dossier, facturation, planning...); 	Non
<p>L'attestation sur l'honneur à fournir par la personne morale qui s'engage pour son compte et celui des intervenants qu'ils ne sont pas en situation de conflits d'intérêts (cf. Attestation vierge jointe au DCE)</p>	Oui
<p>Le cas échéant, l'acte de sous-traitance DC4 (modèle CDC joint au DCE) : Dans le cas où il souhaite déclarer un ou plusieurs sous-traitants, pour chaque sous-traitant, un formulaire cerfa DC4, complété, daté et signé du candidat et du sous-traitant concerné.</p>	Oui

La date limite de réception des offres est fixée au : **25/11/2024 à 11h30.**

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre, après négociation le cas échéant, aura été jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères suivants :

Critères	Pondération
1- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique permettant d'évaluer :	60 %
<p><u>Sous-critère 1.1 : Pertinence de la méthodologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme détaillé de la formation (thématiques et résumé de l'apport théorique envisagé, timing, objectifs pédagogiques, contenu, techniques d'animation, outils pédagogiques, exercices envisagés...), une proposition de planning de construction de chacune des parties. <p>Le déroulé de l'action de formation et les méthodes pédagogiques devront être précisés (exemples de supports, outils, questionnaires d'évaluation, rapport d'évaluation annuel...).</p>	45%
<p><u>Sous-critère 1.2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'expérience et la compétence des animateurs pressentis intervenant dans la conception de la formation et dans l'animation 	40%
<p><u>Sous-critère 1.3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La pertinence du suivi administratif et de l'organisation administrative proposés (interlocuteur dédié, suivi du dossier, facturation, planning...) 	10%
<p><u>Sous-critère 1.4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence des engagements spécifiques que le candidat prend sur les aspects environnementaux et sociaux en matière de RSE pour ce marché apprécié au regard de la note dédiée 5% 	5%
2- Prix des prestations apprécié au regard du montant total estimatif (Montant du DQE)	40 %

Négociations

La Caisse des Dépôts se réserve la possibilité de négocier avec les **2 candidats** ayant présenté les offres initiales les mieux notées au regard des critères énoncés ci-dessus.

Les candidats seront informés par courriel via la plateforme de dématérialisation PLACE des conditions d'organisation, de la date, de l'heure, de la tenue de la négociation (si distanciel : réunion TEAMS).

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard le **18/11/2024 – 11h 30.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, le **21/11/2024 – 11h30 au plus tard.**

Ces demandes ne peuvent tendre qu'à obtenir des éclaircissements sur les modalités et l'objet de la Consultation. Elles ne peuvent en aucun cas comporter des informations se rapportant au contenu de la candidature ou de l'offre que le candidat envisage de formuler.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. La durée de validité des offres est de 90 jours.